



Mise en consultation publique des plans – Projet d'exécution relatif à la requalification de la traversée de La Fouly sur la RC n° 96 Orsières – Ferret, Orsières

Titre de la mise à l'enquête publique

Projet d'exécution relatif à la requalification de la traversée de La Fouly sur la RC n° 96 Orsières – Ferret

Entité responsable

Département de la mobilité, du territoire et de l'environnement

Description du projet

Le Service de la mobilité, d'entente et en collaboration avec la commune d'Orsières, soumet à l'enquête publique **le projet d'exécution relatif à la requalification de la traversée de La Fouly sur la RC n° 96 Orsières – Ferret**, sur le territoire de la commune d'Orsières, pendant **trente** jours, conformément aux articles 39 et suivants de la loi sur les routes du 3 septembre 1965 (LR). Ce projet comprend, outre l'assainissement de la route cantonale et du trottoir adossé, celui du stationnement automobile à l'entrée du village, la réalisation d'une place du village ainsi qu'une passerelle piétonne afin de connecter le chemin pédestre principal du Tour du Mont-Blanc et la chapelle Saint-Nicolas au centre de La Fouly, porte d'entrée du TMB sur le territoire Suisse.

D'entente avec le Service des forêts, des cours d'eau et du paysage, arrondissement Bas-Valais et en application de la loi fédérale sur les forêts du 4 octobre 1991 et de la loi cantonale sur les forêts et les dangers naturels du 14 septembre 2011, le Service de la mobilité met à l'enquête publique le **dossier de défrichement** suivant :

Requérant : Service de la mobilité

Lieu-dit : « La Fouly »

But du défrichement : Amélioration de l'offre de stationnement en entrée du village (214 m²) et régularisation de la situation devant le parvis de la Chapelle Saint-Nicolas (197 m²)

Surface de défrichement définitif : 411 m²

Surface de défrichement temporaire : 0 m²

Coordonnées centrales : 2°57'3"633 / 1°08'7"364

Visa : Franz Ruppen, conseiller d'Etat

Moyen de droit / Consultation

Les plans peuvent être consultés pendant le délai de trente jours à l'Administration communale d'Orsières, au Service de la mobilité, Bâtiment Mutua, Rue des Creusets 5, à Sion ainsi qu'au Service de la mobilité, arrondissement 3 – Bas-Valais, Rue du Léman 29 bis, à Martigny.

Les oppositions éventuelles doivent être motivées et adressées par écrit, sous pli recommandé, au Conseil municipal de la commune de situation dans le délai de trente jours à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique.

Point de contact

Canton du Valais - Service de la mobilité, Kanton Wallis - Dienststelle für Mobilität
Rue des Creusets 5
1950 Sion

Délai à compter de la parution de la présente mise à l'enquête publique

30 jours